



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

### PROCÈS VERBAL N° 9

Réunion restreinte en visio du : 25 février 2022.

A : 13 h 00

Présidence : Mme. Sadia SALEM

Secrétaire: Philippe GRISEL

Membres participants : BREANT MARINE, PAUMIER ANTHONY, LECARPENTIER CLOË

Absents excusés: HERBERT STEPHANE

Membres non excusés: BOUGERN SAMY, CHANDELIER THIERRY

\*\*\*\*

#### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

\*\*\*\*

#### RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueuses suspendues, de joueuses non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante? absence de surclassement).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, le club recevant doit faire parvenir la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et doit comporter le motif de ce report au moins 5 jours avant la date du match. Le club demandant le report doit le formuler avec une date et une heure de match ultérieure. La demande sera validée ou non par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

#### RAPPEL PASS SANITAIRE

##### **Principe fondamental**

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié de plus de 12 ans et deux mois doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une



telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire.

### **Vérification**

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide.

\*\*\*\*

### **HOMOLOGATION**

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

### **FORFAIT GENERAL :**

#### **CHAMPIONNAT SENIOR à 11:**

La commission prend note du mail du club FC LE TRAIT DUCLAIR en date du 3/02/2022 l'informant du forfait général de son équipe SENIOR F dans le championnat ci-dessus nommé.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- enregistre le forfait général,
- classe cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point,
- inflige une amende au club du FC LE TRAIT DUCLAIR de 10x 56 euros selon l'annexe financière du DFSM.

### **ENGAGEMENT**

#### **CRITERIUM SENIOR à 8:**

Suite à son forfait en jeu à 11, le club du FC LE TRAIT DUCLAIR demande son intégration en jeu à 8 par mail le 3 février 2022.

La commission féminine et la commission des calendriers ont accordé cette demande plaçant l'équipe dans la poule D2A.

### **REPORTS DE MATCHS**

#### **CRITERIUM U13 F A 8 POULE D1**

La journée 2 du samedi 22 janvier 2022 est reportée au samedi 30 avril 2022.

La journée 1 du samedi 29 janvier 2022 est reportée au samedi 19 mars 2022.

#### **CRITERIUM U13 F A 8 POULE D2 A**

La journée 2 du samedi 22 janvier 2022 est reportée au samedi 30 avril 2022.

La journée 1 du samedi 29 janvier 2022 est reportée au samedi 19 mars 2022.

#### **CRITERIUM U13 F A 8 POULE D2 B**

La journée 2 du samedi 22 janvier 2022 est reportée au samedi 30 avril 2022.

La journée 1 du samedi 29 janvier 2022 est reportée au samedi 19 mars 2022.



### **CRITERIUM U15 F A 8 POULE D1**

La journée 2 du samedi 22 janvier 2022 est reportée au samedi 30 avril 2022.

La journée 1 du samedi 29 janvier 2022 est reportée au samedi 19 mars 2022.

### **CRITERIUM U15 F A 8 POULE D2**

La journée 2 du samedi 22 janvier 2022 est reportée au samedi 30 avril 2022.

La journée 1 du samedi 29 janvier 2022 est reportée au samedi mars 2022.

### **CHAMPIONNAT U18F POULE UNIQUE**

La journée 3 du samedi 22 janvier 2022 est reportée au samedi 30 avril 2022.

La journée 1 du samedi 29 janvier 2022 est reportée au samedi 19 mars 2022.

### **CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D1**

La journée 3 du dimanche 23 janvier 2022 est reportée au dimanche 10 et/ou 17 avril 2022.

### **CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 A**

La journée 3 du dimanche 23 janvier 2022 est reportée au dimanche 27 mars 2022.

### **CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 B**

La journée 3 du dimanche 23 janvier 2022 est reportée au dimanche 10 avril 2022.

### **RENCONTRES DU 30 JANVIER 2022**

#### **CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D1**

##### **Match n°24293660 GRAND QUEVILLY FC 1 - FC SOMMERY 1**

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à GRAND QUEVILLY FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

##### **Match n°24293721 MONT ST AIGNAN FC 1 - CS GRAVENCHON 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à MONT ST AIGNAN FC 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

#### **CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 B**

##### **Match n°24293932 ENT BOSCH HARD/TOTES 1 - AS GOURNAY FOOTBALL 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à ENT BOSCH HARD/TOTES 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

##### **Match n°24293858 A HOULMOISE BOND FC 1 - CAUDEBEC ST PIERRE 1**

Pour absence de surclassement, une amende de 62€ (31€ x nb de joueuses) est infligée à CAUDEBEC ST PIERRE FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

### **CHAMPIONNAT SENIOR F A 11**



**Match n°4221002 AS CANTON D'ARGUEIL 1 - USF FECAMP 1**

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à AS CANTON D'ARGUEIL selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à US FECAMP selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**RENCONTRES DES 5 ET 6 FÉVRIER 2022**

**CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D1**

**Match n°24293722 AUFFAY 1 - O.PAVILLAIS 2**

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à O. PAVILLAIS 2 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**Match n°24293724 SOMMERY - CAP DE CAUX**

Match non joué car terrain impraticable, le match est reporté au 3 avril 2022.

**CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 A**

**Match n°24293862 US GODERVILLAISE 1 - E.MOTTEVILLE X MARE 1**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à US GODERVILLAISE 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**CRITERIUM SENIOR F A 8 POULE D2 B**

**Match n°24293937 US BACQUEVILLE PIERR 1 - FC DIEPPE 2**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à US BACQUEVILLE PIERR 1 selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**Match n°24293726 FC BARENTINOIS 1 - GRAND QUEVILLY FC 1**

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à GRAND QUEVILLY FC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**Match n°24293857 YVETOT AC 1 - FC LOUVETOT 1**

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à YVETOT AC selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

**CHAMPIONNAT SENIOR F A 11**

**Match n°24220993 US NORMANDE 76 1 - USF FÉCAMP 1**

Pour absence de surclassement, une amende de 31€ est infligée à US FECAMP selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

\*\*\*\*



## COUPE PITCH U13F

La commission procède au tirage du tour précédent la finale départementale qui aura lieu le 2 Avril 2022 et qui sera gérée par la Commission Départementale Technique Jeunes.

Les plateaux auront lieu le samedi 26 mars, début des rencontres à 14h.

Le déroulement est identique pour les U13F que chez les U13G: séance de tir au but avant chaque rencontre par les deux équipes, puis match. Les feuilles de plateaux sont téléchargeables sur le site du DFSM.

| 19 MARS<br>2022 13H30             | PLATEAU<br>1                   | PLATEAU<br>2           | PLATEAU 3                             | PLATEAU 4                         | PLATEAU 5              | PLATEAU 6             | PLATEAU 7               |
|-----------------------------------|--------------------------------|------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| adresse du<br>stade               | CSS<br>MUNICIPAU<br>X LE HAVRE | SC OCTEVILLE           | ESM<br>GONFREVILLE                    | FC SAINT<br>ÉTIENNE DU<br>ROUVRAY | PLATEAU<br>QUINCAMPOIX | FUSC<br>BOISGUILLAUME | QRM                     |
|                                   | CSS<br>MUNICIPAU<br>X LE HAVRE | SC OCTEVILLE           | ESM<br>GONFREVILLE                    | FC SAINT<br>ÉTIENNE DU<br>ROUVRAY | PLATEAU<br>QUINCAMPOIX | FUSC<br>BOISGUILLAUME | QRM                     |
|                                   | A S C<br>YMARE                 | FC LE TRAIT<br>DUCLAIR | GRPT USMEF/FC<br>ROUEN PLATEAU<br>EST | SC FRILEUSE                       | CMS OISSEL             | YVETOT AC             | SAPIN FC                |
|                                   | US<br>EPOUVILLE                | MONT ST<br>AIGNAN FC   | HAC                                   | AS OURVILLAISE                    | FC DIEPPE              | S. SOTTEVILLE CC      | STADE DE GD<br>QUEVILLY |
|                                   |                                |                        |                                       |                                   |                        |                       | U.S. GODERVILLE         |
| Nombre<br>d'équipes<br>qualifiées | 1                              | 1                      | 1                                     | 1                                 | 1                      | 1                     | 2                       |

## JOURNÉE DU 8 MARS « La paroles aux Femmes du Football »

La commission avec le district a décidé de mettre en valeur l'implication des femmes et des jeunes filles dans la pratique du football.

## OPÉRATION TOUTES AU STADE !

Pour supporter l'équipe de France féminine, le DFSM a invité tous les clubs possédant des féminines en école de foot et équipe de jeunes. Ce sont plus de 900 filles qui sont venues au Stade Océane encourager les bleues.

La Présidente de la Commission,  
Mme Sadia SALEM

Le Secrétaire de la commission,  
M. Philippe GRISEL